



### EN BREF :

- Cécidomyie du chou-fleur : nouvelle MRC infestée et bilan de la saison au Québec pour l'enquête menée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Capture aux États-Unis de 2 adultes. Évitez la dispersion pour 2005 par des méthodes culturales préventives.

## CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

### Nouvelle MRC infestée, bilan 2004 et captures aux États-Unis

Au cours de l'automne, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a trouvé des larves de cécidomyie du chou-fleur dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges dans le secteur de la Montérégie-Ouest. Cette MRC comprend 23 municipalités et devient à son tour concernée par la réglementation existante sur la cécidomyie du chou-fleur. Vous trouverez la liste des 23 municipalités de la MRC dans le répertoire des municipalités du site du ministère des Affaires municipales, Sports et Loisir du Québec (<http://www.mamsl.gouv.qc.ca/>).

Le bilan de la saison 2004 indique maintenant trois MRC au Québec qui sont réglementées pour la cécidomyie du chou-fleur : Laval, La Vallée-du-Richelieu et Vaudreuil-Soulanges. De plus, l'Île de Montréal est également concernée par la réglementation sur la cécidomyie du chou-fleur. Une carte géographique disponible à l'adresse suivante : [Agence canadienne d'inspection des aliments - Direction générale des sciences - Surveillance des phytoravageurs - Carte : la cécidomyie du chou-fleur, Québec, 2004](#) localise les 4 secteurs mentionnés réglementés.

La réglementation canadienne sur la cécidomyie du chou-fleur, pour les plants de crucifères, touche le déplacement des plants de crucifères à repiquer ou de plants finis (ex. : choux décoratifs) d'une zone infestée vers une zone non infestée. Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, sans aucune restriction.

Aux États-Unis, dans le comté de Niagara de l'État de New York, deux adultes de cécidomyie du chou-fleur ont été capturés dans un piège suisse en expérimentation dans un champ de brocoli. Ce piège suisse à phéromone est également en essai en Ontario et au Québec. C'est une première aux États-Unis et cela confirme la présence de la cécidomyie du chou-fleur dans ce pays, du moins dans l'État de New York!

## Travaux dans les champs infestés cet automne : prévenir la dispersion

Voici quelques actions à entreprendre dans les champs de crucifères porteurs de cécidomyie du chou-fleur afin de diminuer les populations de cet insecte et prévenir la dispersion :

- Terminez les travaux culturaux et autres par les parcelles infestées par la cécidomyie du chou-fleur.
- Nettoyez adéquatement la machinerie utilisée dans les champs de crucifères infestés de cécidomyie du chou-fleur avant de circuler dans un champ non infesté. La terre adhérant à la machinerie et les résidus de cultures peuvent contenir des pupes et/ou des larves de cet insecte et contaminer de nouveaux champs. N'oubliez pas également de nettoyer les équipements et les bottes!
- Déchiquetez immédiatement après la récolte les résidus de plants de crucifères laissés au champ et les enfouir profondément par le labour. Cette pratique culturale diminue les chances de survie de la cécidomyie du chou-fleur dans les résidus.
- Il est **très important** de détruire les mauvaises herbes de la famille des crucifères (moutardes, barbarée vulgaire, bourse-à-pasteur, radis sauvage, etc.) puisqu'elles peuvent servir de plantes-hôtes à la cécidomyie du chou-fleur.
- La rotation des cultures doit être planifiée dès maintenant pour l'année prochaine. Une rotation de 2 à 3 ans est mentionnée dans la littérature afin de diminuer les populations de cécidomyie du chou-fleur. **Cependant**, 2 à 3 ans c'est bien peu pour tenir à distance la hernie des crucifères. Il est plus approprié de pratiquer des rotations d'au moins 5 ans sans cultures de crucifères. Évitez de cultiver des crucifères dans des champs adjacents aux champs infestés de cécidomyie du chou-fleur durant les 2 ou 3 dernières années de la rotation. De plus, les engrais verts à base de crucifères tels que le radis huileux, la moutarde blanche, etc., doivent être bannis du programme de rotation. Les longues rotations pratiquées par plusieurs fermes de crucifères au Québec sont un atout majeur et il s'agit de conserver nos forces et nos bonnes pratiques face à l'arrivée de la cécidomyie du chou-fleur!!!

Texte rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Collaboration :

Alain Garneau, agronome, M.Sc., Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : [apl@pandore.qc.ca](mailto:apl@pandore.qc.ca)

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 19 – crucifères – 19 octobre 2004*



CRUCIFÈRES

Avertissement No 19 – 2004, page 2